

N° 126 /UAC/FSS/D/VD/SGE/CSS/SA**COMMUNIQUE**

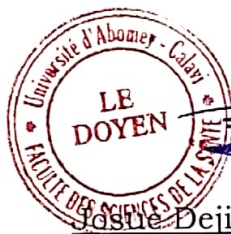
(relatif à la non-réception des dossiers physiques complémentaires pour les inscriptions en première année à la FSS)

Le Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) de Cotonou porte à la connaissance de toute la communauté facultaire, des nouveaux bacheliers, des anciens étudiants ainsi que des parents et tuteurs que la Faculté ne procédera à aucune réception de dossiers physiques complémentaires en vue d'une inscription ou d'une admission en première année dans les formations de :

- Médecine ;
- Pharmacie ;
- Kinésithérapie ;
- Nutrition et Diététique ;
- Assistance Sociale.

Il est notamment précisé que seuls les candidats retenus dans le cadre du processus officiel de recrutement organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), suivant les modalités et critères définis à cet effet, sont concernés par les procédures d'inscription à la FSS.

Le Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé remercie l'ensemble de la communauté universitaire pour sa compréhension et son respect des dispositions ainsi rappelées.



Le Doyen

Josué Dejinnin Georges AVAKOUDJO

Professeur